

116 Elèves-directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social

Promotion Suzanne Noël 2022-2023

Promotion Philomène Magnin 2023-2024

Lettre adressée à :

Monsieur François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention

Monsieur Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Monsieur Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Rennes, le jeudi 6 juillet 2023,

Monsieur le Ministre,

Élèves-directrices et élèves-directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes et de notre incompréhension au sujet des travaux en cours sur la transposition de la réforme de la haute fonction publique à la fonction publique hospitalière qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Nos inquiétudes portent sur la proposition de la DGOS relative aux « perspectives d'évolution de carrière des D3S », communiquée aux instances le 28 juin dernier. En l'état, elle constituerait une perte de chances pour nos promotions, en creusant davantage l'écart entre notre statut et celui des autres corps de la haute fonction publique. Cette dévalorisation de notre avenir professionnel va à l'encontre des promesses d'attractivité des carrières et de mobilité que semblait pourtant incarner la réforme de la haute fonction publique alors que nous préparions le concours.

Cette proposition de la DGOS suscite ensuite notre incompréhension dans la mesure où les deux premiers volets de la réforme de la haute fonction publique ont concerné le concours que nous avons récemment réussi et la formation que nous suivons actuellement. Sur le volet recrutement, les D3S ont en effet bénéficié de cette réforme avec la création d'un concours externe « Talents ». Le volet formation de la réforme nous concerne également puisque nous participons aux modules du tronc commun de la haute fonction publique.

Pourquoi donc vouloir exclure les D3S du volet gestion des carrières, dernier volet de la réforme, alors que le reste nous a pleinement été transposé ?

Les élèves D3S et DH ont pourtant bénéficié d'une revalorisation commune de leurs indemnités indexées sur celles des écoles de la haute fonction publique. Pourquoi ne pas aller au bout de cette logique ?

Ces négociations devraient au contraire être l'occasion d'aligner les D3S sur les autres corps de la haute fonction publique et de réduire ainsi le décalage déjà important, notamment avec les DH. A titre d'exemple, la classe normale des DH monte à l'IB 1015, tandis que celle des D3S s'arrête à l'IB 912. Un nouveau creusement des écarts, tel qu'il est prévu par la DGOS, remettrait en question la comparabilité de nos corps pourtant assurée par la loi mobilité de 2009.

Aussi, alors que dans six et dix-huit mois nous intégrerons le corps des D3S, nous sommes inquiets par ces perspectives d'évolution. Nous craignons que cette réforme aggrave les départs du corps des D3S, à l'image de la loi 3DS qui a entraîné une désaffiliation des directeurs dans le champ de l'enfance au profit de la fonction publique territoriale. Pire, si l'écart avec les autres corps continuait de se creuser, aurions-nous encore ces possibilités de mobilité ? Nous souhaitons donc un statut à la hauteur de nos futures responsabilités. La diversité des secteurs dans lesquels nous allons exercer, la polyvalence de nos missions et l'importance des responsabilités qui nous sont confiées induisent un degré de complexité qui doit être justement reconnue.

Nous espérons sincèrement que vous saurez prendre en considération nos inquiétudes et nos aspirations légitimes, afin de garantir une évolution de carrière équitable et valorisante pour les futurs directrices et directeurs d'établissement sanitaire, social et medico-social. A l'aube de nos carrières dans le secteur sanitaire, social et médico-social, nous sommes convaincus de l'importance de nos missions futures qui s'inscrivent au coeur de la société en portant des valeurs de justice et de solidarité que nous souhaiterions voir tout autant inscrites dans la fonction publique de demain.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

**116 élèves-directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social (ED3S)
des promotions Suzanne Noël et Philomène Magnin.**